



Annexe 1

Intentions politiques de la Ville de Genève en matière d'accueil préscolaire

La présente annexe a pour but de préciser le cadre général dans lequel s'inscrit l'octroi de la subvention aux structures d'accueil de la petite enfance (ci-après : SAPE). Elle pose ainsi les intentions de la Ville de Genève en matière de politique d'accueil de la petite enfance auxquelles les services municipaux concernés et les SAPE doivent tendre.

Organiser l'accueil préscolaire : une mission constitutionnelle :

La Ville de Genève participe à l'organisation de l'accueil préscolaire sur son territoire et, dans ce contexte, elle évalue les besoins, planifie, coordonne et favorise la création de places d'accueil. Elle finance la construction et l'entretien des lieux d'accueil ainsi que leur exploitation, compte tenu de la participation des parents, avec l'aide du canton.

La Ville veille au caractère d'utilité publique des entités exploitantes qu'elle finance, qui poursuivent un but idéal et non lucratif. Son action est gouvernée par la législation cantonale et la réglementation municipale en vigueur.

Mettre l'enfant au cœur de l'attention : le socle de l'action municipale pour la petite enfance

La Ville de Genève s'engage à déployer l'action municipale relative à la petite enfance en plaçant l'enfant au centre de ses préoccupations et à réaliser le plan d'action pour la promotion des droits de l'enfant, en favorisant notamment la participation des enfants accueillis dans les SAPE (*au sens de l'art. 12 de la Convention sur les droits de l'enfant*).

Développer l'accueil de la petite enfance : une réponse adaptée aux besoins des familles

La Ville œuvre au développement des lieux et des modes de prise en charge éducative pour les enfants d'âge préscolaire afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil. Elle s'attache à augmenter le nombre de places dans les structures d'accueil, tout en veillant à ce que des prestations socio-éducatives de qualité pour les enfants soient garanties. Elle s'emploie à soutenir les SAPE, afin de permettre à ces dernières d'atteindre un « taux d'occupation suffisant » d'un minimum de 95 %. Elle centralise les demandes déposées par les familles, les renseigne, et garantit une égalité d'accès aux places d'accueil subventionnées.

Assurer un encadrement éducatif de qualité : *pour une prise en charge qualifiée des enfants*

La qualité de la prise en charge passe par la nécessité d'avoir un personnel éducatif formé, condition indispensable pour garantir les bénéfices de la prise en charge éducative auprès des enfants. La Ville soutient les besoins en formation continue, nécessaires au développement et au perfectionnement du personnel des SAPE.

Soutenir un accueil collectif adapté aux besoins de chaque enfant : *des besoins individuels pris en compte pour favoriser l'égalité des chances*

La Ville promeut l'accueil de tous les enfants, dans une perspective inclusive, au sein des institutions qu'elle subventionne ; elle favorise la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les structures d'accueil. La Ville apporte son soutien à ces dernières par de la formation, de l'accompagnement d'équipes et un renforcement de la dotation, selon les besoins exprimés et après évaluation de ceux-ci.

En outre, la Ville met en œuvre une politique active et coordonnée de la diversité dans les différentes politiques publiques municipales, dont celle de la petite enfance. A cet égard, elle déploie des approches qui soutiennent le développement de chaque enfant dans le respect de ses origines et de son environnement familial et culturel.

Favoriser le développement individuel de l'enfant et sa socialisation : *une ouverture sur le monde et une sensibilisation dès le plus jeune âge*

La Ville encourage les pratiques éducatives qui stimulent la créativité et la curiosité naturelle chez tous les enfants. Elle soutient ainsi des projets de sensibilisation et d'éveil à la lecture, comme de prévention quant à l'utilisation des écrans chez les jeunes enfants.

La Ville promeut l'éducation au développement durable dans les structures d'accueil de la petite enfance. Elle favorise la sensibilisation des tous petits aux enjeux de protection de la nature et de l'environnement, ainsi que la mise à disposition d'une alimentation durable et responsable.